



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/S-3/NGO/2
24 mai 1994

Original:FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Troisième session extraordinaire
24-25 mai 1994
Point 3 de l'ordre du jour

LETRE DATEE DU 9 MAI 1994 ADRESSEE PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRES DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES A GENEVE AU HAUT COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Communication écrite présentée par Pax Christi International,
organisation non gouvernementale dotée du status
consultatif (catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après,
qui est distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du
Conseil économique et social.

[23 novembre 1994]

Pax Christi International tient à féliciter vivement le gouvernement canadien et à le remercier de l'initiative qu'il a prise - d'autres n'auraient-ils pas pu la prendre bien avant lui ? - d'inviter les Etats-membres à appuyer sa demande d'une réunion d'urgence de la Commission des droits de l'homme sur le Rwanda.

L'horreur des massacres perpétrés depuis le 6 avril 1994, appelait d'urgence une assistance à personnes en danger et la mise en action de moyens et d'une logistique propres à faire cesser un génocide préparé, lui, de longue date. Il aurait pu être évité ou pour le moins contenu, si la Communauté internationale avait prêté une attention suffisante aux signaux d'alarme donnés par plusieurs ONG, en particulier par la mission internationale d'enquête qui avait découvert plusieurs charniers en janvier 1993. La Commission en sa 50^e session n'a pas cru devoir tirer les conclusions qu'appelait le rapport sur la visite au Rwanda du Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires M. Bacré Waly Ndiaye. Ce dernier confirmait pourtant dès avril 1993, dans son rapport sur les exécutions sommaires, le bien-fondé des constatations de la Commission internationale d'enquête des ONG. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. José Ayala Lasso, doit aussi être aussi félicité de son courage et de son sens des responsabilités pour s'être rendu sur place début mai. Sa mission n'était pas sans risques, les Nations Unies s'étant de manière explicable mais choquante quasi totalement retirées du pays en abandonnant ses fonctionnaires recrutés localement.

Les faits sont établis et tout ce qui pourra s'y ajouter ne saurait en changer la nature. Il s'agit d'un génocide. Le rapport du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme au Burundi et au Rwanda et toutes les informations reçues et qui seront encore soumises à la présente session de la Commission appellent une action efficace. Il faut en premier lieu protéger les personnes en danger : celles qui risquent encore d'être massacrées comme celles qui, ayant pu fuir la violence des armes, sont rattrapées le long des routes où dans les camps périphériques par la famine, la maladie, le manque de soins élémentaires.

C'est un désolant euphémisme de constater que les Nations Unies ont perdu de leur crédibilité dans l'opinion publique mondiale. Faute d'être intervenues à temps en ex-Yougoslavie elles y sont aujourd'hui conduites à n'espérer la paix qu'en faisant pression sur les victimes pour qu'elles acceptent de lourdes concessions. Faute d'avoir à temps fait pression sur le président Habyarimana pour qu'il dissolve les milices du MRND et du CRD que son armée protégeait, les Nations Unies ont permis à la haine et à la peur entretenues et exacerbées d'exploser en barbarie faisant en quelques semaines 500.000 morts dans un aussi petit pays.

Il est temps que les gouvernements qui représentent les peuples de la Terre se ressaisissent, prennent leurs responsabilités devant l'Histoire et donnent à l'ONU les moyens de remplir la mission pour laquelle cette organisation a été créée au lendemain de l'Holocauste.

La Commission des Droits de l'Homme où la voix des peuples se fait entendre par les ONG se doit de transmettre à l'ECOSOC des propositions claires et fortes qui ne soient pas délayées et affaiblies dans la recherche d'un consensus à tout prix. Chacun doit avoir le courage de prendre ses responsabilités.

Pax Christi International espère que la Commission déclarera sans équivoque la Convention sur le génocide, entrée en vigueur le 12 janvier 1951, applicable aux massacres inter-ethniques au Rwanda et au Burundi et qu'en conséquence les responsables, les instigateurs et les exécutants individuels ou collectifs des crimes commis ou qui seront commis doivent être identifiés et punis.

Cela suppose la nomination d'un Rapporteur spécial qui devrait se rendre sur place dans les délais les plus courts avec une équipe de conseillers et d'observateurs pour y recueillir les informations sur les mesures immédiates de protection à prendre pour faire cesser le génocide et obtenir les indications permettant d'identifier les responsables, en particulier ceux qui le sont au plus haut niveau à quelque clan qu'ils appartiennent.

Une seconde session d'urgence de la Commission devrait être décidée pour examiner le premier rapport du Rapporteur spécial et prendre les décisions qu'il appelle. Entre-temps le Haut Commissaire pourrait être invité à transmettre les rapports intérimaires du Rapporteur spécial à tous les Etats-membres, institutions et organes internationaux qu'il jugera concernés par des mesures à prendre.

La Commission tiendra certainement à demander au Conseil de Sécurité, par l'intermédiaire de l'ECOSOC, la mise en place d'un tribunal pénal international pour juger les responsables des atrocités qui constituent des crimes contre l'humanité. Ce tribunal devrait avoir compétence pour connaître des massacres inter-ethniques dans la région des Grands Lacs qui sont de même origine.

Le Conseil de sécurité devrait également être invité à mettre sur pied un vaste programme d'urgence en faveur des centaines de milliers de personnes et de familles qui, pour échapper au génocide, ont fui à l'intérieur du pays et dans les Etats limitrophes lesquels sont dans l'impossibilité de leur apporter l'assistance dont ils ont vitalement besoin.

Pax Christi International solidaire de toutes les victimes exprime sa reconnaissance envers tous ceux, fonctionnaires internationaux, coopérants, missionnaires qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de la population rwandaise et voient s'annéantir le fruit de leurs efforts. Il tient surtout rendre un hommage plein d'admiration au courage de ceux qui, au risque de leur propre vie, sont restés sur place pour soustraire du massacre tous ceux qu'ils espéraient pouvoir protéger.

Pax Christi international encourage et soutien la rencontre pour un dialogue franc et constructif des Rwandais tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays afin de rechercher une réconciliation nationale véritable. Il appuie sans réserve le projet du Comité de liaison des ONG européennes, en lien avec la société civile rwandaise, d'une radio émettant en kinyarwanda qui diffuserait à partir de l'Europe des informations objectives et sensibiliserait la population à des attitudes de tolérance, de dialogue, de réconciliation et de paix.

Pax Christi International signale qu'il a demandé au Vatican d'envisager d'urgence une visite au Rwanda, auprès des parties en conflit, d'une haute personnalité de l'Eglise catholique.